

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 9 avril 2015 : rapport succinct**

**Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :**

**Décision** de confier à M.CROS Christophe –Entretien d’Espaces Verts– domicilié à Pierrouch 81660 Pont de l’Arn– la taille des haies des espaces verts de St Pierre, de l’école maternelle et du stade pour l’année 2015, pour un montant de 2 050 € HT soit 2 460 € TTC.

**Décision** de confier à la SARL ORT PAYSAGES représentée par M. LAGOUTE Rémy – Entretien et Création d’Espaces Verts – domicilié 13bis route de Mazamet, 81200 Aiguefonde– la tonte du stade, des espaces verts de l’école maternelle, de la crèche et de l’aire de jeux de Fontalba pour l’année 2015, pour un montant de 4 800,00€ HT soit 5 760,00€ TTC.

**Décision** de procéder à l’acquisition d’une camionnette Peugeot Partner d’occasion immatriculé 7875TK81 - type GB9HWC DIESEL 6 CV fiscaux - auprès de la SARL VIALA Chauffage dont le siège social est situé 27, rue Fautrier AUSSILLON 81200, pour un montant HT de 3 750 € soit un montant TTC de 4 500 € auquel il faudra rajouter le montant de la carte grise.

**Approbation des Budgets Primitifs 2015 : de la Commune, des Services de l’Eau et de l’Assainissement**

Vu le CGCT, Vu les projets de budgets primitifs 2015, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **Approuve** le Budget Primitif 2015 de la Commune arrêté comme suit :
  - En dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 1 639 822,00 €
  - En dépenses et recettes d’investissement à la somme de 306 840,00 €

- **Adopte** la reprise au Budgets Primitifs des services annexes de l’eau et de l’Assainissement des restes à réaliser et des résultats de l’exercice précédent après le vote des comptes administratifs respectifs,

- **Approuve** les Budgets Primitifs 2015 des services annexes de l’eau et de l’Assainissement arrêtés comme suit :

Service de l’Eau :

- En dépenses et recettes d’exploitation à la somme de 321 875,58 €
- En dépenses et recettes d’investissement à la somme de 149 835,57 €

Service de l’Assainissement :

- En dépenses et recettes d’exploitation à la somme de 152 000,00 €
- En dépenses et recettes d’investissement à la somme de 80 000,00 €

**Vote des taux d’imposition des taxes directes locales 2015**

Le Conseil Municipal décide de fixer les taux des contributions directes 2015 au même niveau qu’en 2014, comme suit:

- \* Taxe d’habitation : 8,68 %
- \* Taxe foncière (bâti): 20,94 %
- \* Taxe foncière (non bâti): 102,96 %

## Fixation des tarifs eau et assainissement

Les tarifs communaux des services de l'eau et de l'assainissement sont inchangés aux montants suivants:

*consommation : (par mètre cube)*

\* **eau** : 0,97€ + *taxe prélèvement agence Bassin* : 0,06 € = **1,03 €**

\* redevance **collecte assainissement** : **0,40 €**

\* **abonnement** (*par compteur*) : **27 €** par an

- *forfait assainissement individuel* :

≤ 100 m<sup>3</sup> : 45€

> 100 m<sup>3</sup> : 55 €

À ces tarifs il convient d'ajouter la redevance de pollution domestique (0,31 €/m<sup>3</sup>) et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte (0,235€/m<sup>3</sup>) fixées chaque année par l'Agence de l'eau Adour Garonne.

la participation pour le raccordement au réseau d'assainissement est inchangée : soit un montant de 1 200 €

## Taxe sur la consommation d'électricité (TCFE) : actualisation du coefficient

Considérant la loi NOME (nouvelle organisation du marché de l'électricité) du 7 décembre 2010 portant création de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité, en remplacement de la taxe municipale sur l'électricité et prévoyant la possibilité de réviser annuellement le coefficient multiplicateur,

Considérant l'arrêté du 8 août 2014 actualisant pour 2015 la limite supérieure du coefficient multiplicateur de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité à 8.50,

Le conseil municipal **décide d'actualiser** le coefficient multiplicateur applicable au tarif de la taxe sur la consommation finale d'électricité, dans les conditions et limites prévues par la loi, soit un coefficient de 7 (sept) à compter du 1er janvier 2016.

## Taxe de séjour, actualisation réglementaire

Le conseil municipal **décide d'acter** les modifications suivantes :

L'Office de Tourisme Mazamet-Montagne Noire sollicite le conseil municipal de la commune d'Aiguefonde pour actualiser les montants perçus au titre de la taxe de séjour ainsi que pour modifier les dates d'encaissements (préalablement fixée au 31 mai et 31 octobre) de cette taxe.

En effet, concernant la fixation des tarifs qui est désormais encadrée par l'article L2333-30 du CGCT, une nouvelle loi en date du 29 décembre 2014 complète la liste des catégories et modifie les fourchettes de tarifs à appliquer pour la perception par la Commune de la Taxe de Séjour. Les exonérations prévues par l'article L.2333-31 du CGCT sont également modifiées.

Les règles actualisées de gestion de la taxe de séjour sur le territoire de la commune d'Aiguefonde intégrant ces nouvelles modalités sont intégralement approuvées.

## Attribution des subventions aux associations- année 2015

Le conseil municipal **décide** l'attribution pour l'exercice 2015 des subventions aux associations dont la liste figure ci-dessous, pour un montant global de 102 760 €.

	<b>Votées 2015</b>
ADACEM	80.00 €
ADAR Service Aides à Domicile	1 220.00 €

AMICALE BOULISTE	100.00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	120.00 €
AMICALE PHILATHELIQUE MAZAMETAINE	50.00 €
AMMAC (Asso. des marins et marins anciens combattants)	50.00 €
ASS. AUPRES DE MON ARBRE	110.00 €
ASS. COURIR ENSEMBLE	350.00 €
ASS. D'ORNITHOLOGIE DE LA MONTAGNE NOIRE	50.00 €
ASS. ENSEMBLE	100.00 €
ASS. FOPAC (ancien CPG ET CATM)	50.00 €
ASS. GYM TONIQUE FONTALBA	50.00 €
ASS. JEUNES SAPEURS POMPIERS	150.00 €
ASS. LE LAURIER ROSE (Purpan)	100.00 €
ASS. LES PETITS FRERES DES PAUVRES	100.00 €
ASS. PASS AGES- (Résidence Foch)	350.00 €
AAPPMA Mazamet-Aussillon	180.00 €
ASS. PREVENTION ROUTIERE	100.00 €
ASS, J'M LIRE	80.00 €
ASS. RANDONNEES PEDESTRES	130.00 €
ASS. RESTOS DU COEUR	800.00 €
ASS. SPORTIVE CITE SCOLAIRE DE MZT	100.00 €
ASS. SPORTIVE COLLEGE MARCEL PAGNOL	200.00 €
ASS.LOS PITCHOUNETS	160.00 €
BASKET CLUB MAZAMET AUSSILLON	150.00 €
CASH (Centre d'accueil et soutien des malades et handicapés)	80.00 €
CONVIVAGE TARN	520.65 €
CLUB ALPIN FRANCAIS	120.00 €
CLUB CARPE MONTAGNE NOIRE	120.00 €
CLUB DE TIR PAYRIN AUGMONTEL	100.00 €
CLUB DE L'AMITIE	130.00 €
CLUB DU BOUTON D'OR	130.00 €
CLUB NAUTIQUE MAZAMET AUSSILLON	500.00 €
Comité MAFNACA	50.00 €
CROIX ROUGE MAZAMET	110.00 €
ECURIE MONTAGNE NOIRE	250.00 €
F. O. L. DU TARN	80.00 €
CLCV	80.00 €
FOYER DE CALMON	1 260.00 €
FOYER SOCIO-EDUCATIF MARCEL PAGNOL	50.00 €
JUDO CLUB AUSSILLONNAIS	80.00 €
JUDO CLUB MAZAMET	80.00 €
LES SAISONS DE LA VALLEE	180.00 €
L'HAUTPOULOISE	250.00 €
LIGUE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIERE	80.00 €
MAMRE	100.00 €
MAZAMET PLONGEE	100.00 €
Médecins du Monde	100.00 €
MJC AIGUEFONDE	2 200.00 €
MJC Centre de Loisirs	1 220.00 €
MOTO CLUB MAZAMETAINE	50.00 €
O.M.A.A.J	2 500.00 €
O.M.A.A.J. Section fête	1 500.00 €
RCAM XIII	250.00 €
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	100.00 €
SNAAG (Sté Nationale des anciens et des amis de la gendarmerie)	100.00 €
SPORTING CLUB MAZAMETAINE	250.00 €
STE DE CHASSE	400.00 €
STE DE PETANQUE	100.00 €
TENNIS CLUB AIGUEFONDE	150.00 €
TRESORERIE MUTUELLE DU TRESOR	15.00 €

UNION ASS HUMANIT. ET CARITATIVES (épicerie sociale)	450.00 €
UNION SPORTIVE AIGUEFONDE	2 500.00 €
US AIGUEFONDE (école de foot)	2 400.00 €
UVM	180.00 €
VALLEE DU THORE HANDBALL CLUB	180.00 €
VTT CLUB MAZAMET MONTAGNE NOIRE	150.00 €
Divers (MONTANT NON ENCORE ATTRIBUE)	10 474.35 €
<b>Subventions exceptionnelles</b>	<b>Votées 2015</b>
AFSEP	50.00 €
LES MURS ONT DE L'OREILLE	300.00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>35 000.00 €</b>

<b>AUTRES SUBVENTIONS</b>	<b>Votées 2015</b>
AIDE AUX JEUNES POUR LES FORMATIONS Bafa (brevet aptitude)	600.00 €
PARTICIPATION AUX ACTIONS DE SENSIBILISATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE	2 000.00 €
OFFICE DU TOURISME (reversement de la taxe de séjour)	1 000.00 €
MJC (ALAE)	30 000.00 €
CRECHE LES BAMBINS D'AUTAN	31 800.00 €
ASS. PAUSE FAMILLES - RAM	2 360.00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>67 760.00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>102 760.00 €</b>

### **Aide à la rénovation façades – Attribution de subvention**

Le Conseil Municipal décide d'accorder l'aide aux «rénovations de façades» pour un montant de 1 413 € comme indiqué ci-dessus.

<b>NOM, Prénom, Adresse</b>	<b>Travaux</b>	<b>Subvention</b>
GUIRAUD Daniel - 1 impasse des Iris – Fontalba -Aiguefonde	16 339 €	1413 €

### **Fonds de concours 2015 versé au SIVU des Moulins**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan d'exploitation de la station d'épuration du SIVU des Moulins, à ce titre il rappelle que les eaux claires parasites engendrent un surcoût de l'ordre 12,5 % des charges brutes d'exploitation.

Le comité syndical du SIVU des Moulins a décidé par délibération en date du 07/04/2011 d'instaurer une participation des communes au titre des Eaux Claires Parasites.

Il est proposé que cette participation (non assujettie à la TVA) soit prise en charge sous la forme d'un fonds de concours versé par les communes, après délibérations concordantes des conseils municipaux.

Pour la commune d'Aiguefonde, son montant s'élève en 2015 à 9 648 €.

### **Adhésion au groupement de commandes initié par le SDET**

Considérant que la Commune d'Aiguefonde a des besoins en matière :

- D'acheminement et de fourniture de gaz naturel,
- D'acheminement et de fourniture d'électricité,
- De services d'efficacité énergétique,

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), la Fédération

Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Energies du Gers (SDEG), la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement de la Lozère (SDEE) et le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (SDET) ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Energies du Tarn) est le coordonnateur,

Considérant que la Commune d'Aiguefonde, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments le conseil municipal, **décide** de l'adhésion de la Commune d'Aiguefonde, au groupement de commandes précité pour :

- L'acheminement et la fourniture de gaz naturel ;
- L'acheminement et la fourniture d'électricité ;
- La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.

#### **Constitution de servitudes ERDF sur les parcelles A n°818 et A n°2744**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de servitudes suivantes émanant d'E.R.D.F. (Electricité Réseau Distribution France) :

1- pour le passage d'une ligne électrique souterraine 230/400V : renouvellement BTS P 14 lotissement de Fontalba, sur la parcelle cadastrée section A n°2744, rue des Primevères.

2-Ainsi que pour le passage d'une ligne électrique et pose d'un support : modification HTA sur le P14 lotissement de Fontalba, sur la parcelle cadastrée section A n°818.

Pour les besoins du service public de distribution d'électricité, ERDF propose la signature d'une convention dont l'objet est de fixer les modalités techniques et juridiques de ces servitudes. Il est proposé au conseil d'instaurer, à titre gratuit, une servitude au profit d'ERDF et de signer la convention correspondante.

#### **Approbation du Compte Administratif 2014 du Service de l'Eau de la Commune d'Aiguefonde**

Le compte administratif de l'exercice 2014 du Service de l'Eau est approuvé par le conseil aux montants suivants :

<b>SECTION</b>	<b>Résultat antérieur</b>	<b>Résultat de l'exercice 2014</b>	<b>Résultat global de clôture 2014</b>
FONCTIONNEMENT	47 919,18 €	31 616,40 €	79 535,58 €
INVESTISSEMENT	2 767,56 €	-50 001,13 €	-47 233,57 €

*Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 18 691,20 €, repris sur le B.P 2015.*

#### **Approbation du Compte Administratif 2014 du Service Assainissement de la Commune d'Aiguefonde**

Le compte administratif de l'exercice 2014 du Service de l'Assainissement est approuvé aux montants suivants:

<b><u>SECTION</u></b>	<b>Résultat antérieur</b>	<b>Résultat de l'exercice 2014</b>	<b>Résultat global de clôture 2014</b>
FONCTIONNEMENT	104 018,77 €	7 235,17 €	111 253,94 €
INVESTISSEMENT	770,93 €	1 374,18 €	2 145,11 €

### **Création d'emplois saisonniers – été 2015**

Considérant qu'en raison des congés d'été du personnel municipal, il y a lieu de créer des emplois saisonniers, le conseil municipal décide de créer 6 emplois saisonniers aux services techniques, à temps complet, d'une durée de 3 semaines chacun.

### **Vente parcelle section A n°2199-Fontalba**

Monsieur le maire présente au conseil la demande du propriétaire riverain de la parcelle cadastrée section A n°2199 d'une superficie de 155 m<sup>2</sup>, qui jouxte sa maison individuelle et qu'il souhaite acquérir.

Il s'agit de régulariser juridiquement une situation de fait et de longue date.

En effet, ce terrain d'une contenance à l'origine de 367 m<sup>2</sup>, situé entre deux maisons individuelles et propriété du domaine privé de la commune, a fait l'objet d'une division cadastrale en 1980.

Or seule une des deux bandes de terrain issues de la division a été vendue en 1980 au propriétaire mitoyen (il s'agit de la parcelle section A n°2198 pour 212 m<sup>2</sup>), l'autre bande d'une superficie de 155 m<sup>2</sup> cadastrée section A n°2199 est restée, par erreur, sur le compte de la Commune.

Le conseil municipal **décide** de régulariser cette anomalie, par la vente de cette petite bande de terrain à M. FONTEZ Serge Christian Hervé, propriétaire mitoyen au prix de 2500 €.